



Compte Rendu de l'audience des IADE par la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale du 13 janvier 2016

Pour les parlementaires :

Catherine LEMORTON (Présidente de la commission des affaires sociales) **Christophe SIRUGUE** (responsable des députés socialistes de la commission des affaires sociales) **Gérard SEBAOUN et Jean Louis TOURAINE** (rapporteurs loi santé)

Marie Arlette CARLOTTI, Jean Patrick GILLES, Robert OLIVE. Accompagnés d'Alexandre TORTEL (conseiller santé, groupe socialiste de l'assemblée nationale) et des **attachés parlementaires des députés concernés.**

Représentants IADE (par ordre alphabétique) : Pour la CGT : Vincent PORTEOUS, Pour FO : Christian PRUD'HOMME, Pour le SNIA Jean Marc SERRAT

Excusés et représentés par les représentants des 3 organisations ci-dessus : UNSA et l'ANEIA

Durée de la réunion : 1h10

- ✓ Nous avons tous les trois présenté le diaporama en PJ qui a servi de fil conducteur à nos échanges avec les parlementaires.
- ✓ Nous avons expliqué la naissance de notre profession en réaffirmant ses racines dans la filière infirmière mais également son exercice spécifique et avancé depuis toujours
- ✓ Nous avons justifié son souhait de positionnement en profession paramédicale dite intermédiaire avec reconnaissance d'une réelle autonomie et non de simples transferts de coopération, d'une pratique avancée et d'une expertise en anesthésie-réanimation, urgences-secours pré hospitaliers et lutte contre la douleur. Nous avons précisé que notre souhait n'était en aucun cas une volonté d'indépendance
- ✓ Il a été souligné l'inadaptation de notre positionnement actuel en particulier alors que la loi tout juste votée crée des infirmiers de pratique avancée
- ✓ Tous les domaines d'activité de notre profession ont été abordés :
Les services de secours pré-hospitaliers et les services de lutte contre la douleur ont fait l'objet d'une alerte particulière
- ✓ Une réponse argumentaire succincte a été apportée face aux différentes publications des MAR et des médecins urgentistes
- ✓ L'autonomie effective des IADE sur le terrain a été soulignée et sa reconnaissance officielle exigée
- ✓ L'argumentaire de MAR évoquant une simple conjoncture de pénurie provisoire d'effectifs médicaux a été contrée point par point
- ✓ La négation de la réponse graduée pour les secours hospitaliers et du rôle des IADE dans ce concept a été soulignée

- ✓ La mise en œuvre déjà effective de TIIH a été rappelée et la médicalisation fréquente d'équipes SMUR par des internes en formation intervenant en sorties secondaires comme primaires a été dénoncée
- ✓ L'annonce d'un mouvement dur si satisfaction ne nous était pas donnée a été faite ... le terme de « cocotte-minute sociale » dans certaines régions a été avancé
- ✓ Nous avons souligné et dénoncé le choix du Ministère de sélectionner et d'imposer certaines organisations médicales pour participer aux concertations ainsi que son investissement partisan dans les débats
- ✓ Nous avons souligné qu'ils (les parlementaires) n'avaient pas pris la mesure des conséquences de l'attitude de la DGOS (et du cabinet ministériel) comme du fait que les décrets à venir d'inspiration sans nul doute médico-centrée pourraient dénaturer l'esprit de l'article 30 tel qu'ils l'avaient porté
- ✓ Nous avons rappelé le soutien appuyé des députés de la majorité à la cause des IADE en 2010 ... quand ils étaient dans l'opposition

De leur côté les parlementaires ont

- ✓ Souligné leur compréhension du dossier qu'ils ont qualifié de solide techniquement et de convaincant sur les demandes
- ✓ Ils ont tenu à souligner la qualité du relationnel qui s'est établi dans leur circonscription entre certains IADE et eux-mêmes
- ✓ Ils ont souligné la problématique budgétaire ce sur quoi nous avons répondu que nos propositions étaient vertueuses pour les finances publiques
- ✓ Ils ont souligné l'opposition à nos revendications qui leur serait remontée de part certains représentants de la filière infirmière et médicale
- ✓ Suite à l'intervention d'un député, ils ont insisté sur le caractère extrêmement contre-productif du harcèlement numérique qu'ils subissent. Ils ont rapporté que certains députés initialement sensibles à notre cause s'étaient braqués et rejetait dorénavant tout échange ou message concernant ou lié aux IADE
- ✓ Nous ont affirmé que la concertation avec la DGOS et les médecins devrait se tenir rapidement

Au final :

- ✓ Il a été convenu que nous resterions en lien étroit jusqu'à résolution du conflit
- ✓ Qu'ils débattraient de notre dossier à la prochaine réunion plénière de la commission des affaires sociales qui se tiendra le mardi 19 janvier
- ✓ Qu'ils décideraient alors du mode d'interpellation et du contenu sur le fond et la forme du message qui serait adressé à Mme la Ministre de la Santé

De notre côté :

Nous allons relancer le ministère pour que soit reprogrammée et consolidée avant fin janvier une date de rencontre avec les organisations médicales, faute de quoi une journée d'action nationale sera programmée par les organisations syndicales au plus tôt

Lille, le 17/11/2016